

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° RES-CH-103

Réhabilitation d'un poste de livraison de chaleur d'un bâtiment tertiaire

1. Secteur d'application

Bâtiments tertiaires existants raccordés à un réseau de chaleur existant.

2. Dénomination

Réhabilitation d'un poste de livraison de chaleur par le remplacement de la totalité des éléments constitutifs du primaire du poste de livraison.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

Le remplacement des éléments constitutifs du primaire du poste de livraison porte sur :

- l'échangeur;
- la régulation primaire ;
- les pompes sur fluide primaire (lorsque le poste de livraison en est équipé) ;
- -1'isolation thermique.

Le pincement aux bornes du nouvel échangeur est inférieur à 5°C.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne le remplacement des équipements constitutifs du primaire du poste de livraison : échangeurs dont le pincement est inférieur à 5°C, éléments de régulation, éléments d'isolation thermique et pompes (lorsque le poste de livraison en est équipé).

A défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne le remplacement des équipements constitutifs du primaire du poste de livraison avec leurs marque et référence et est accompagnée d'un ou plusieurs documents issu(s) du fabricant indiquant que les équipements installés sont des échangeurs et leur performance (niveau de pincement), des éléments de régulation, des éléments d'isolation thermique et des pompes (lorsque le poste de livraison en est équipé).

4. Durée de vie conventionnelle

20 ans.



5. Montant de certificats en kWh cumac

	Montant en kWh cumac
Secteur d'activité	par m ² de surface
	chauffée
Bureaux	210
Enseignement	140
Santé	200
Commerces	170
Hôtellerie-Restauration	260
Autres	140

	Zone climatique			Surface chauffée (m²	
	H1	1,1			
X	H2	0,9	X	S	
	Н3	0,6			

La surface prise en compte est la surface chauffée du ou des bâtiments tertiaires raccordés au poste de livraison réhabilité.

Si plusieurs postes de livraisons alimentent un même bâtiment alors :

- soit la totalité des postes est réhabilitée pour être éligible pour la surface totale chauffée ;
 soit, chaque poste réhabilité peut être éligible à une partie de la surface du bâtiment, en appliquant un prorata en fonction de la puissance de chaque poste de livraison par rapport à la puissance totale raccordée.



Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée RES-CH-103, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

A/RES-CH-103 (v. A35.2): Réhabilitation d'un poste de livraison de chaleur par le remplacement de la totalité des éléments constitutifs du primaire du poste de livraison

Date de pro Référence *Nom du s *Adresse d Compléme *Code pos	gagement de l'opération (ex : date d'acce euve de réalisation de l'opération (ex : da de la preuve de réalisation : ite des travaux : les travaux : nt d'adresse :	e de la facture) :/			
*Bâtiment	tertiaire existant depuis plus de 2 ans à la	date d'engagement de l'ope	ération: □OUI	□NON	
*Secteur d □ Bureaux secteurs	'activité (une seule case à cocher) : □ Enseignement □ Hôtel	lerie/Restauration	∃ Santé □ Com	merces	□ Autres
	otale chauffée (m²):urface prise en compte est la surface c				
*Le bâtiment est alimenté par (une seule case à cocher) : □ un seul poste de livraison ; □ plusieurs postes de livraison, compléter dans ce cas le tableau suivant pour l'ensemble des postes de livraison :					
	Identification du poste de livraison	Poste réhabilité	Puissance du poste d	le livraison	
	(Dénomination / adresse)	(oui – non)	(kW)		
du primairo - l'échange - la régulat - les pomp	itation du poste de livraison de chaleur pe du poste de livraison : eur ; ion primaire ; es sur fluide primaire (lorsque le poste de n thermique.		le la totalité des élémen	nts suivants, c	onstitutifs:
	ır : µue :au de pincement inférieur à 5 °C : □ O`				
	on primaire : nue :	*Référence:			
- Le poste est équipé de pompes sur fluide primaire : □ OUI □ NON si oui					
*Marq	tue:	*Référence :			
- Isolation	thermique:				

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Liberté
Égalité

*Marque:	*Référence :